

Trump : nouveau décret pour interdire les Etats-Unis aux terroristes étrangers

écrit par Alain | 7 mars 2017

Nouveau décret présidentiel de Trump hier :

Son décret précédent du 27 janvier du même nom que celui d'aujourd'hui ; 'Protéger la Nation de l'entrée de terroristes étrangers aux USA', avait rendus fous tous les éclatés des neurones de la planète, avec les manifestations que nous savons, les pleurnicheries des habituelles chialeuses, y compris les enfumages monstres venant de soi-disant pauvres stigmatisés, et surtout cette appellation mensongère de 'muslim ban'. Sans compter la dérogation à la loi (judicial overreach). merci au juge qui a bloqué ce décret, pourtant bien légal.

Car légal il l'est bien, et Trump le rappelle en début de son décret d'aujourd'hui. Constitutionnel et légal, point barre et il s'est également bien couvert dans ce décret de façon à ce qu'on ne puisse encore hurler au 'racisme' surtout envers ce qui n'est pas une race, bigoterie et tintouin habituel. Il a vite appris pour ce qui est des coups de pute, et on ne pourra lui refaire le coup une deuxième fois, d'où l'énumération qui ça ne touchera pas.

Car si on lit bien son décret du mois de janvier, à parier que c'est ceci aussi qui en a rendu fou de rage, surtout ceux se reconnaissant :

Était clairement précisé que la vigilance est de mise afin de s'assurer que les personnes à qui sont délivrés les visas/permis n'ont ni l'intention de nuire aux Américain(e)s, ni ne sont liées au terrorisme/à des terroristes. Que les personnes admises aux USA ne portent pas d'attitude hostile à son égard ainsi qu'à ses principes fondateurs. Les États-Unis ne peuvent ni ne doivent admettre ceux qui ne soutiennent pas/n'adhèrent pas à la Constitution ou ceux qui mettent les idéologies violentes au-dessus du droit américain. En outre, les États-Unis ne devraient pas

admettre ceux qui commettent des actes fanatiques/haineux ou de haine, y compris les 'crimes d'honneur', et autres formes de violence à l'égard des femmes, ainsi que la persécution de ceux qui pratiquent des religions différentes de la leurs, et d'Américains de toute race, sexe ou orientation sexuelle.

Et ici, s'il avait jugé sage de l'inclure dans son décret, nous savons que ce n'était pas pour rien. Mais il n'avait pas forcément besoin de le faire car, non seulement c'est contre la loi de toutes manières tous ces comportements, mais de plus, dans une qui remonte à encore plus loin que celle sur laquelle il s'est appuyé, il est bien aussi spécifié que l'entrée aux USA était interdite à ceux qui pratiquent ou entendent pratiquer la polygamie.

Trump aujourd'hui persiste et signe pour ce qui est d'assurer la sécurité intérieure des USA, et rappelle qu'il est crucial que les demandes de visas -quels qu'ils soient- soient scrutées à la loupe (et s'il le faut, faire des enquêtes en profondeur). Ce qu'il ne faut oublier c'est que des terroristes sont entrés tranquillement car la politique du Secrétaire d'État à l'époque de GW Bush faisait que dans les consulats, le personnel était empêché de faire ce travail correctement.

Alors en résumé : sauf exceptions les nationaux des pays suivants : Iran, Libie, Somalie, Soudan, Syrie, Yémen sont sujets à la même période restrictive de 90 jours.

Pays qui, il faut le rappeler, étaient déjà sur la liste rouge des autorités compétentes et gouvernementales bien avant son arrivée à la Maison Blanche. Si l'Irak est absent de cette liste, c'est qu'il est reconnu que son gouvernement a fait des efforts non négligeables pour ce qui est de la transparence et du partage de données/information au niveau sécuritaire etc, ainsi que la reprise de ses ressortissants indésirables. Les demandes de visas venant de ce pays seront néanmoins tout autant profondément scrutées, et il est à parier que si quoi que ce soit devait changer de quelque manière, l'Irak rejoindrait la liste.

En consultation avec les Secrétaire d'État et Directeur du renseignement national, le Secrétaire à la sécurité intérieure (Homeland) procèdera à un examen, et ce à l'échelle mondiale, afin de déterminer si, et si oui, quelles informations supplémentaires seront nécessaires pour statuer sur une demande venant d'un pays étranger X pour un visa, une admission ou autre, afin de déterminer que la personne n'est pas une menace aussi bien pour sécurité intérieure que publique.

Il est évident que, en plus de ces pays mentionnés ci-dessus, sont et seront sujets à examen minutieux les demandes de visas en général, des rapports devront être fournis au Président quant aux résultats des examens et enquêtes en ce qui concerne ces 6 pays, et dans ce décret aussi, il est spécifié que seront rendues publiques -ce qui est tout à fait légal il faut le rappeler- : les informations concernant :

- le nombre de ressortissants étrangers aux États-Unis qui ont été accusés d'infractions liées au terrorisme aux États-Unis, condamnés pour infractions liées au terrorisme aux États-Unis, expulsés des États-Unis en raison d'activités liées au terrorisme, d'affiliation ou apport d'un soutien matériel à une organisation liée au terrorisme, ou toute autre raison liée à la sécurité nationale.

- le nombre de ressortissants étrangers aux États-Unis radicalisés après leur entrée aux États-Unis et qui ont commis des actes liés au terrorisme ou qui ont apporté un soutien matériel aux organisations liées au terrorisme dans des pays qui sont une menace pour les États-Unis.

- le nombre et types d'actes de violence sexiste à l'égard des femmes, y compris les 'crimes/meurtres d'honneur' commis aux États-Unis par des ressortissants étrangers.

- tout autre renseignement relatif à la sûreté et sécurité publiques, y compris des renseignements sur le statut

d'immigration des ressortissants étrangers accusés de délits graves.

Ici aussi je recommande la lecture complète du décret, et je finirai en disant que les chialeuses et hyènes, y compris politicardes et merdiatiques, peuvent aller se faire voir pour ce qui est de remettre le couvert comme pour le décret précédent.

<https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2017/03/06/executive-order-protecting-nation-foreign-terrorist-entry-united-states>